

|               |
|---------------|
| DEPARTEMENT   |
| VOSGES        |
| CANTON        |
| LE VAL-d'AJOL |
| COMMUNE       |
| LE VAL-d'AJOL |

## ARRÊTE n°115 / 2025

### OBJET :

#### **REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION A L'OCCASION DE TRAVAUX**

**Le Maire du Val-d'Ajol,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant les travaux prévus au programme voirie 2025, Route des Aubeux (VC18),

## **ARRÊTE:**

ARTICLE 1° - A compter du jeudi 25 septembre 2025 jusqu'au mardi 30 septembre 2025, la circulation de tous véhicules sera neutralisée une demie journée Route des Aubeux (VC18) de l'intersection avec la VC153 jusqu'au N° 38 Faymont

La circulation sera rétablie à chaque fin de journée et weekend.

L'accès des riverains, des bus scolaires et de transport en commun, du SICOVAD et des véhicules de secours sera maintenu autant que possible.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Ces prescriptions seront levées à l'avancement du chantier.

ARTICLE 2° - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, entretenue et surveillée par l'entreprise S.T.P.I. en charge des travaux.

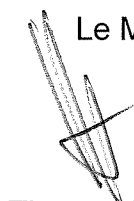
ARTICLE 3° - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

ARTICLE 4° - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,
- . Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,
- . Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,
- . Monsieur le Chef de Centre de Secours des Pompiers du Val d'Ajol,
- . Service départemental d'incendie et de secours des Vosges,
- . SICOVAD.

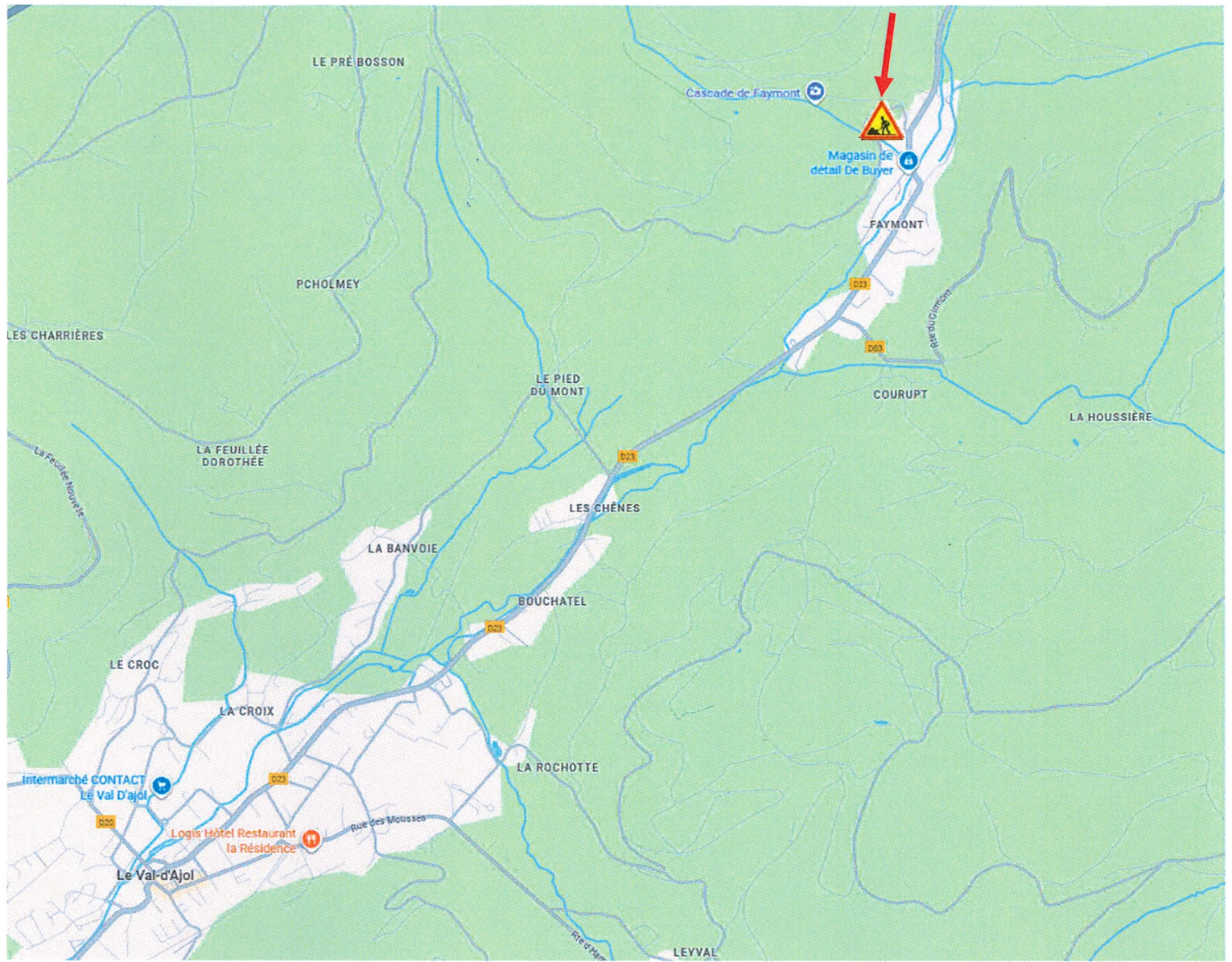
LE VAL-D'AJOL, le 21 / 09 / 2025

Le Maire,



Thomas VINCENT





Route des Aubeux (VC18)

